

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 09 JANVIER 2017 Feuillet 2017-001

L'an 2017, le 09 Janvier, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 03 Janvier 2017,
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine
SOUVAY, Maire.

Membres Présents: SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - FERRY Régis -
CHRISMENT Stéphane - PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - VAIREL
Pierre-Alexandre - MARTIN Stéphane - MANGIN Doriane - HANZO Stéphanie -
HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis.

Membres absents excusés :

- M. FESCIA Grégory a donné pouvoir de voter en son nom à Mme SOUVAY Christine
- Mme HEMARD Sandrine
- Mme MATHIEU Nathalie

Conformément à l'article L2121.15, M. CHRISMENT Stéphane a été nommé secrétaire
de séance. Le procès-verbal de la réunion du 05 Décembre, l'ordre du jour de la
présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en
Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :
-DIA reçue le 31/12/2016: terrain à bâtir, au 2 Le Neuf Moulin, n° cadastre ZB 374p

01/2017 DECISIONS MODIFICATIVES DANS LE BUDGET COMMUNAL 2016

Madame Le Maire donne lecture aux membres du conseil d'un mail de la Trésorerie
d'Épinal Poincaré relatifs aux chiffres définitifs de la fiscalité 2016. Il apparaît que lors
du vote du budget primitif 2016, le conseil municipal n'avait inscrit que 1 000,00 € à
l'article 73925/014 alors que le montant réel de cette dépense s'élève à 3 262,00 €. De
ce fait, Madame Le Maire demande aux élus de bien vouloir faire un mouvement de
crédits en dépenses de fonctionnement de 2 262,00 € afin de garder l'équilibre
budgétaire, c'est-à-dire :

DF : 73925/014 : + 2 262,00 €

DF : 615231/011 : - 2 262,00 €

De plus, elle explique que suite au déblocage du prêt de 500 000,00 €, une échéance de
166,44 € pour les intérêts et une commission de prêt de 500,00 € sont dues au
31/12/2016. Il convient donc de réaliser un autre mouvement de crédit afin de pouvoir
mandater ces dépenses.

DF : 66111/66 : + 166,44 €

DF : 6688/66 : + 500,00 €

DF : 615231/011 : - 666,44 €

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 09 JANVIER 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser dans le budget primitif 2016 les mouvements de crédits suivants

DF : 73925/014 : + 2 262,00 €

DF : 66111/66 : + 166,44 €

DF : 6688/66 : + 500,00 €

DF : 615231/011 : - 2 928,44 €

afin de pouvoir mandater les dépenses afférentes au FPIC pour 3 262,00 € à l'article 73925/014, aux intérêts pour 166,44 € à l'article 66111/66 et à la commission de prêt pour 500,00 € au 6688/66.

02/2017 ATTRIBUTION DE CARTE CADEAUX AU PERSONNEL

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle souhaite offrir, à chaque agent de la Commune, titulaire, stagiaires et en contrat présents au 31 décembre 2016, une carte cadeau pour Noël.

Elle sera attribuée en fonction de la qualité du travail fait, du temps de travail et de l'absentéisme.

Le montant global pour l'achat des cartes cadeaux hors frais de port et emballage sera de 790,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE la proposition de Madame le Maire concernant l'attribution d'une carte cadeau pour les agents présents au 31/12/2016 au titre de l'année 2016

-INDIQUE que ce montant sera prélevé sur le compte 6232 «fête et cérémonie» du budget primitif 2017

03/2017 AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHESION CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LES VOSGES

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

-La commune de AUZAINVILLERS

-La commune de MARTIGNY LES GERBONVAUX,

-Et le Syndicat des Eaux de l'Ormont

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce, pour les adhésions des collectivités précitées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - Haut-Débit : Une réunion avec les personnes chargées de l'implantation des PRM sur la commune est prévue mercredi 11 janvier.

2 - Le premier conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération d'Épinal composée de 76 communes a eu lieu le 5 janvier dernier. M. Heinrich est le président et 15 vice-présidents ont été élus.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 09 JANVIER 2017 Feuille 2017-002

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 09 JANVIER 2017

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
01/2017	Décisions modificatives dans le budget communal 2016	Finances locales	7.1.1.2
02/2017	Attribution de cartes cadeaux au personnel	Finances locales	7.10
03/2017	Avis sur les demandes d'adhésion concernant le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges	Autres domaines de compétences	9.1.3
Questions et informations diverses			

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

C.SOUVAY, Maire	J-P VINEL, 1 ^{ère} Adjoint	R. FERRY, 2 ^{ème} Adjoint	S.CHRISMENT, 3 ^{ème} Adjoint
V. PHILIPPE, 4 ^{ème} Adjointe	M. GRANDJEAN	N. MATHIEU Absent	P-A VAIREL
S. MARTIN	G.FESCIA est représenté par C. SOUVAY	D.MANGIN	S. HANZO
A.HERMANN	J.L. ORBAN	S. HEMARD Absent	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 09 JANVIER 2017

